



Commune de Meslan

ARRETE n° AR-2026-09

Arrêté portant fermetures des établissements scolaires et de la restauration scolaire

Le Maire de Meslan,

VU l'article L2211.1 et L 2212.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les conditions météorologiques et les prévisions de fortes chaleurs annoncées ;

VU les alertes préfectorales ;

CONSIDERANT le principe de précaution et de protection.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison des fortes chaleurs attendues, les établissements scolaires de la commune ainsi que les services périscolaires seront fermés le jeudi 25 juin 2026 après-midi.

Le restaurant scolaire sera également fermé le 25 juin 2026.

Un service minimum d'accueil sera proposé aux familles sans solution de garde.

ARTICLE 2 : Madame la Secrétaire Générale des services sera chargée de l'exécution du présent arrêté.


Le Maire,
Sébastien WACRENIER